

À la séance ordinaire du conseil municipal de Gallichan, tenue le **QUATRE MAI DEUX MILLE VINGT ET UN**, à 19h00, au sous-sol du centre communautaire, par zoom enregistrée et à laquelle assistaient le maire M. Henri Bourque, les conseillères et les conseillers suivants :

1- **Étaient présents :**

M. Serge Marquis	Mme Sonia Rivard
M. Luc Adam	Mme Francine Lehouiller
Mme Valérie Bruneau	M. Claude Bourque

Formant quorum sous la présidence de monsieur Henri Bourque, maire, madame Johanne Shink, Dir. Gén./Sec.trés. est aussi présente.

Séance à huis clos

R21-05-67

Considérant que des mesures sont actuellement mises en place pour limiter la propagation du virus par le ministère de la santé publique en date du 05 janvier 2021;

En conséquence, il est proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par madame Valérie Bruneau et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE le conseil municipal accepte que la présente séance ordinaire du conseil ait lieu par zoom enregistrée.

Adopté.

2- **LECTURE + ACCEPTATION DE L'AVIS CONVOCATION**

1. Présences
2. Tenue de la séance à huis clos
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption des procès-verbaux du 6 et 20 avril 2021
5. Affaires en découlant
6. Parole aux citoyens
7. Correspondances
8. Dépenses
9. Résolutions diverses
10. Rapport des comités
11. Avis de motion
12. Prochaine séance du conseil
13. Affaires nouvelles
14. Période de questions
15. Levée de la séance.

R21-05-68

L'ordre du jour et l'avis de convocation sont acceptés sur une proposition de monsieur Serge Marquis, appuyé par madame Valérie Bruneau et résolu unanimement par les conseillers (ères).

3- **PROCÈS-VERBAUX**

06 avril 2021

R21-05-69

Il est proposé par madame Francine Lehouiller, appuyé par monsieur Serge Marquis et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le procès-verbal de la séance ordinaire du **six avril deux mille vingt et un**, soit accepté tel que lu et rédigé.

Adopté.

Le 4 mai 2021

R21-05-70

20 avril 2021

Il est proposé par madame Valérie Bruneau, appuyé par madame Francine Lehouiller et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le procès-verbal de la séance ordinaire du **vingt avril deux mille vingt et un**, soit accepté tel que lu et rédigé.
Adopté.

AFFAIRES EN DÉCOULANT

Un suivi des différents points est fait.

5- **PAROLE AUX CITOYENS**

Aucun citoyen.

CORRESPONDANCES

Le bordereau de correspondance est déposé au Livre des minutes et fait partie intégrante de la présente rubrique.

COMPTES À PAYER

Fournisseurs	Description	Montant
Municipalité de Palmarolle	Entraide incendie	2 018.00
Buro Concept	Fourniture de bureau	33.08
CSPQ	MAJ – Signalisation routière	87.48
Roberge & Fils	Fournitures d’entretien	22.82
Quincaillerie Palmarolle	Fournitures d’entretien – crédit	-75.95
Ent. Électriques R Richard	Travaux électriques	332.28
Société canadienne postes	Média poste	79.84
FQM	Formation membre conseil	258.69
Jean-Guy Roy Ent.	Nivelage : 2 109.79	3 848.21
	Sable & sel : 1 738.42	
Cia Informatique	Soutien technique	149.46
Visa Desjardins	Frais de poste	60.97
Alarme La-Sar Inc.	Contrat de service annuel bureau	201.21
Les Entreprises J.L.R.	Cueillette – avril 2021	2 610.53
Fabrinord Ltée	Entretien véhicule pompiers	577.45
Ville de Macamic	Services techniques – aqueduc	8 920.70
Liqueurs La Sarre	Crédit	-242.00
Les Entreprises combinées	Téléphone – Mai 2021	143.72
MRC d’Abitibi-Ouest	Quotes-Parts – Année 2021	8 410.67
André Carbonneau	Réparation de chemins	931.29
Municipalité de Poularies	Ordinateur – Insp. Municipal (1/6)	269.29
Jean-Guy Roy Ent. Inc.	Déneigement – Dernier versement	19 370.99
FMQ Assurances	Mise à jour – Assurances	3 430.23
Corp. Transp. Public adapté	Cotisation annuelle – Vers. 2/3	949.66
Ministre des Finances	DAS – Avril 2021	2 965.56
Receveur Général Canada	DAS – Avril 2021	1 053.53
Fiducie Desjardins	REER – Avril 2021	361.64
	TOTAL	56 769.35\$

SALAIRES

Johanne Shink	5 673.90	Henri Bourque	560.60
Claude Bourque	185.60	Valérie Bruneau	185.60
Serge Marquis	185.60	Nancy Brousseau	2 421.25
Luc Adam	185.60	Chantal Gaumond	275.71
Sonia Rivard	185.60	Francine Lehouiller	185.60
Jean-Guy Hébert	943.28	Normand Bourque	805.79
		TOTAL	11 794.13 \$

Le 4 mai 2021

COMPTES PAYÉS

#Chèque	Fournisseurs	Description	Montant
C2100059	MRC d’Abitibi-Ouest	Quotes-parts 2021	8 410.67
C2100060	Jean-Guy Pigeon	Maintenant – Dégeleuse	57.66
C2100061	Soc. can. des postes	Média poste	79.84
C2100062	Station du coin Enr.	Essence	290.12
C2100063	Lettrage M.L. Enr.	# civique	57.49
C2100064	Beaudry & Lapointe	Inspection mécanique	255.40
C2100065	Techni-Lab	Tests d’eau	202.36
C2100066	Xérox Canada	Contrat de service	1 506.88
C2100067	Jean-Guy Roy Ent.	Sel / sable	1 324.51
C2100068	Les Entr. Combinées	Services techniques	143.72
C2100069	Cia Informatique	Config., logiciel +ordinateur	1 276.21
C2100070	Asp. Pompes La Sarre	Produits d’entretien	197.62
C2100071	Les Entreprises J.L.R.	Cueillette – mars 2021	2 610.53
C2100072	Fabrinord Ltée	Maintenance véhicules	431.16
C2100073	Ent. Élect. R. Richard	Maintenance équipements	494.39
C2100074	Norfil Inc.	Produits aqueduc	118.18
C2100075	Yves Bergeron	Déneigement des cours	965.79
C2100076	Fiducie Desjardins	REER – Mars 2021	259.12
TOTAL			18 681.65\$

COMPTES PAYÉS – ACCÈS D

#Chèque	Fournisseurs	Description	Montant
L2100006	Visa Desjardins	Frais de poste	317.33
M2100059	Hydro-Québec	Éclairage public	351.41
M2100060	Hydro-Québec	Bureau municipal	874.43
M2100061	Ministre des Finances	DAS – Mars 2021	2 120.66
M2100062	Receveur Général	DAS – Mars 2021	749.39
M2100063	Bell Mobilité	Cellulaires – pompiers	32.95
M2100064	Hydro-Québec	Aqueduc	1 479.77
M2100065	Hydro-Québec	Centre communautaire	1 161.24
M2100066	Hydro-Québec	CLSC, biblio, Âge d’or, etc.	505.05
M2100067	Hydro-Québec	Garage, pompiers	548.78
M2100068	Johanne Shink	Séances – Avril 2021	60.00
M2100069	Nancy Brousseau	Séances – Avril 2021	60.00
M2100070	Henri Bourque	Séances – Avril 2021	60.00
M2100071	Serge Marquis	Séances – Avril 2021	60.00
M2100072	Sonia Rivard	Séances – Avril 2021	60.00
M2100073	Valérie Bruneau	Séances – Avril 2021	60.00
M2100074	Francine Lehouiller	Séances – Avril 2021	60.00
M2100075	Luc Adam	Séances – Avril 2021	60.00
TOTAL			8 621.01\$

6- DÉPENSES

R21-05-71 Il est proposé par madame Sonia Rivard, appuyé par madame Valérie Bruneau et résolu unanimement par les conseillers (ères);
QUE, les dépenses ci-dessus mentionnées sont autorisées et que la
Dir. Gén. / Sec.-très. a fourni et signé un certificat qui indique
que la municipalité dispose des crédits nécessaires.

Et j’ai signé à Gallichan

Le 4 mai 2021

7- **RÉSOLUTIONS DIVERSES**

LOTS INTRA-MUNICIPAUX

Monsieur Serge Marquis donne de l'information concernant les démarches en cours pour le projet de vendre des lots intra-municipaux et des terrains municipaux.

MAMH – Résolution d'adjudication – Règlement d'emprunt #193

R21-05-72

ATTENDU QUE la Municipalité de Gallichan a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 10 mai 2021, au montant de 158 500\$;

ATTENDU QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1- CAISSE DESJARDINS DE L'ABITIBI-OUEST

14 600\$	1.83000%	2022
14 900\$	1.83000%	2023
15 200\$	1.83000%	2024
15 400\$	1.83000%	2025
98 400\$	1.83000%	2026
Prix : 100,00000	Coût réel : 1.83000%	

2- FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

14 600\$	0,60000%	2022
14 900\$	0.75000%	2023
15 200\$	1.00000%	2024
15 400\$	1.30000%	2025
98 400\$	1.60000%	2026
Prix : 98,35500	Coût réel : 1.8888%	

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE L'ABITIBI-OUEST est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par madame Sonia Rivard et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ci au long reproduit;

Le 4 mai 2021

- QUE, la Municipalité de Gallichan accepte l’offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DE L’ABITIBI-OUEST pour son emprunt par billets en date du 10 mai 2021 au montant de 158 500\$ effectué en vertu du règlement d’emprunt numéro 193. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 par chaque 100\$ valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;
- QUE, les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l’ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adopté.

MAMH – Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 158 500\$ qui sera réalisé le 10 mai 2021 – Règlement d’emprunt #193

R21-05-73

ATTENDU QUE conformément au règlement d’emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Gallichan souhaite emprunter par billets pour un montant total de 158 500\$ qui sera réalisé le 10 mai 2021, réparti comme suit :

Règlements d’emprunts	Pour un montant de \$:
193	158 500\$

ATTENDU QU’ il y a lieu de modifier le règlement d’emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE conformément au 1^{er} alinéa de l’article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pur les fins de cet emprunt et pur le règlement d’emprunt numéro 193, la Municipalité de Gallichan souhaite réaliser l’emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

En conséquence, il est proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par madame Francine Lehouiller et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le règlement d’emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 10 mai 2021;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 10 mai et le 10 novembre de chaque année;
3. Les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022	14 600\$	
2023	14 900\$	
2024	15 200\$	
2025	15 400\$	
2026	15 700\$	à payer en 2026
	82 700\$	À renouveler

Le 4 mai 2021

QU' en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 193 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 10 mai 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adopté.

Voirie – Abat-poussière

R21-05-74

Il est proposé par madame Sonia Rivard, appuyé par monsieur Serge Marquis et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le conseil municipal de Gallichan accepte la soumission de RM Entreprises pour 105 000 Litres de calcium liquide au montant de 43 365.\$ (excluant les taxes) parmi les deux soumissions reçues considérant que celui-ci est le plus bas soumissionnaire conforme.

Adopté.

Projet reconnaissance finissants DES cohorte 2020-2021

R21-05-75

Il est proposé par madame Sonia Rivard, appuyé par monsieur Serge Marquis et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, la municipalité de Gallichan accepte de participer au projet reconnaissance des finissants DES cohorte 2020-2021 qui consiste au montage graphique de publications mettant en vedette les finissants de la municipalité de Gallichan dont le panneau sera installé à l'entrée de la Municipalité de Gallichan.

QUE, la municipalité de Gallichan accepte de participer pour un montant approximatif de 200\$.

Adopté.

AUTORISATION DE L'ADOPTION DE LA CHARTE MUNICIPALE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANT

R21-05-76

En mémoire d'Aurore Gagnon, « l'enfant martyr » et du centième anniversaire de son décès, et des autres victimes.

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Fortierville lance l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la présente Charte municipale pour la protection de l'enfant;

CONSIDÉRANT QU' une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants;

Le 4 mai 2021

CONSIDÉRANT QU' une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance;

CONSIDÉRANT QU' une municipalité bienveillante pose des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU' une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Francine Lehouiller, appuyé par madame Valérie Bruneau et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le conseil de la Municipalité de Gallichan adopte la Charte municipale pour la protection de l'enfant et s'engage à :

- Mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics;
- Favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours;
- Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière;
- Favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges;
- Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance;
- Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants;
- Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants;
- Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

Adopté.

CREAT – Cotisation annuelle

R21-05-77

Il est proposé par madame Sonia Rivard, appuyé par monsieur Serge Marquis et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le conseil municipal autorise le renouvellement de la cotisation annuelle du CREAT au montant de 50\$ pour l'année 2021.

Adopté.

COMITÉ D'EMBELLISSEMENT – SUBVENTION

R21-05-78

Il est proposé par madame Sonia Rivard, appuyé par monsieur Serge Marquis et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le conseil autorise le versement de 3 250\$ au comité d'embellissement, ce qui représente 50% du montant prévu au budget pour l'année 2021.

Adopté.

Le 4 mai 2021

R21-05-79

POMPIERS – REGROUPEMENT DU SSI – SECTEUR SUD

Il est proposé par madame Francine Lehouiller, appuyé par monsieur Luc Adam et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le conseil municipal autorise monsieur Serge Marquis et madame Valérie Bruneau à faire partie de la démarche afin d'établir une entente de fournitures de services pour le service de sécurité incendie avec une autre municipalité du secteur sud.

Adopté.

8- RAPPORT DES COMITÉS

Voirie

Monsieur Serge Marquis fait un compte-rendu de ses observations en ce qui concerne le dossier voirie.

Loisirs

Madame Sonia Rivard informe le conseil des différents projets en cours par les loisirs.

Club nautique du Lac Abitibi

Madame Valérie Bruneau mentionne que l'eau est basse cette année.

Société d'histoire et d'archéologie

Monsieur Luc Adam mentionne qu'il n'y a rien de spécial pour la société d'histoire et d'archéologie.

Aqueduc

Monsieur Claude Bourque mentionne que les tests d'eau sont conformes et que tout va bien.

Comité d'embellissement

Madame Francine Lehouiller mentionne qu'il n'y a rien de spécial concernant le comité d'embellissement. Le chèque de la subvention sera déposé directement au compte.

Bibliothèque

Madame Francine Lehouiller mentionne que tout est beau pour la bibliothèque.

Autres dossiers

Monsieur Henri Bourque fait un compte-rendu des différents dossiers du dernier mois.

9- AVIS DE MOTION

Aucun avis de motion.

10- PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine *séance ordinaire* du conseil municipal aura lieu le 1^{er} juin 2021 à 19h00.

Une *séance de travail* aura lieu le 18 mai 2021 à 19h00.

11- AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

Le 4 mai 2021

12- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

13- LEVÉE DE LA SÉANCE

R21-05-80

La séance est levée à 21h20 sur une proposition de madame Sonia Rivard appuyé par monsieur Claude Bourque et résolu unanimement par les conseillers (ères).

Maire

Dir. Gén./Sec.-très.